



Fin de contrat CDD délicat

Par **Nolwenn73**, le **20/03/2020** à **17:24**

Bonjour,

D'un commun accord mon CDD doit se terminer le 22 mars. N'ayant rien reçu de la part de mon employeur, j'ai écrit une lettre pour acter la fin de mon CDD, mais toujours pas de retour de leur part. Dans les conditions actuelles, puis-je demander à mon employeur de me garder sous contrat, car ils me logent, je suis à St Barth, et je ne peux pas rentrer

Un grand merci pour votre retour

Par **morobar**, le **23/03/2020** à **10:10**

Bonjour,

[quote]

j'ai écrit une lettre pour acter la fin de mon CDD,

[/quote]

Votre initiative n'existe pas sur le plan juridique. Le CDD est échu au jour prévu sans autre modalité.

[quote]

puis-je demander à mon employeur de me garder sous contrat, car ils me logent

[/quote]

Cet employeur peut continuer à vous loger sans renouveler le CDD.

[quote]

et je ne peux pas rentrer

[/quote]

Mieux vaut vous adresser au CCAS de la mairie de St Bart ou attendre de voir ce qui se passe.